

**65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux - Proposition de soutien à la mise en place d'une stratégie enfance par la Communauté de Communes SAUER-PECHELBRONN et approbation d'un projet de convention partenariale**

**Rapport n° CP/2019/193**

**Service gestionnaire :**

A3 - Délégation à l'action territoriale

**Résumé :**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le 11 décembre 2017.

Le projet d'attractivité et de développement de mise en place d'une stratégie petite enfance et enfance par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service au public" et "Faire de la culture un réel levier d'attractivité". Il a pour ambition d'impulser une nouvelle dynamique sur ce territoire en misant sur le développement d'une stratégie enfance.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une contribution financière du Département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour la création de périscolaires, et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, les Communes de Lembach, Woerth, Merkwiller-Pechelbronn, Hegeney et Durrenbach ainsi que la FDMJC.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction des territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies,...) et de territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. La

Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn (porteur de projet) a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord, le 05 février 2018.

#### **CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE ENFANCE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN**

La Communauté de Communes dans le cadre de sa politique Enfance jeunesse prend en compte les enfants dans leur diversité de pratiques, statuts et âges. Elle a développé une politique à l'attention de l'enfance et de la jeunesse depuis 1985. Elle disposait alors du soutien du Conseil Général dans le cadre d'une contractualisation dans le cadre d'un Projet Territorial pour la Jeunesse.

En 1998, la Communauté de Communes s'est également engagée dans une politique petite enfance avec la création d'un relais assistants maternels et l'ouverture d'une halte-garderie à Morsbronn-les-Bains. En 2008, la Communauté de Communes a pris la compétence périscolaire.

La Communauté de Communes dans le cadre de sa politique touche ainsi l'ensemble des familles du territoire et accompagne les parents et les enfants de la petite enfance à l'entrée dans le monde adulte.

Pour mener à bien cette politique, la Communauté de Communes travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse : Caisse d'Allocations Familiales, collège de Woerth, écoles dans le cadre du Projet Educatif Territorial, Département, Mission locale....

#### **UN SCHÉMA EN VUE DE LA CRÉATION DE CINQ PÉRISCOLAIRES**

La Communauté de Communes est depuis de nombreuses années fortement engagée dans l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires. L'accueil se fait actuellement dans 7 sites périscolaires implantés dans des bâtiments communaux mis à disposition de la Communauté de Communes. En 2014, le constat a été fait que ces sites ne répondaient plus à la demande, tant en termes de quantité que de qualité de l'accueil.

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a alors initié une réflexion sur les sites d'accueils périscolaires sur son territoire. L'objectif de la démarche est d'assurer un développement qualitatif de l'offre de service périscolaire accessible à l'ensemble des familles des 24 communes du territoire.

Pour répondre au besoin des familles, un schéma adopté en 2017 prévoit la création de 434 places dans 5 sites répartis sur le territoire de la Communauté de Communes.

<b>Pôle</b>	<b>Site du Périscolaire</b>	<b>Communes concernées</b>	<b>Capacité d'accueil</b>
Nord	Lembach, avec une micro crèche	Lembach, Wingen, Obersteinbach, Niedersteinbach	49 enfants
Centre	Woerth	Woerth, Goersdorf, Froeschwiller, Langensoultzbach	105 enfants
Sud Ouest	Hégeney	Hégeney, Laubach, Morsbronn les bains, Eschbach Forstheim	100 enfants
Sud Est	Durrenbach	Durrenbach, Walbourg	80 enfants
Est	Merkwiller-Pechelbronn	Merkwiller, Kuntzenhausen, lampertsloch, Lobsann, Oberdorf-Spachbach, Dieffenbach-les-Woerth, Preuschkorf,	100 enfants

## **L'ALLIANCE ENTRE TERRITOIRE, COMPÉTENCES ET PARTENAIRES**

L'alliance entre territoire, compétences et partenaires trouve sa traduction dans la convergence des partenariats engagés pour la mise en place d'une stratégie enfance par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

La démarche partenariale réunit autour de la Commission de Cohésion Sociale de la Communauté de Communes, les 5 communes d'implantation des périscolaires, la FDMJC (gestionnaire des périscolaires pour le compte de la communauté de communes) ainsi que des partenaires institutionnels, tels que la CAF et les services du Département (UTAMS, PMI,...).

Le projet est porté par la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn qui va réaliser 4 nouveaux périscolaires en plus de celui de Lembach déjà en construction et soutenu antérieurement par le dispositif du Contrat de Territoire.

Le Département a soumis au porteur de projet 6 engagements réciproques :

1. Construire un projet éducatif ;
2. Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels (AMAT) ;
3. Construire un programme partenarial d'actions et d'animation de soutien à la parentalité ;
4. Construire une offre de service pour lever les freins à l'emploi ;
5. Travailler sur un système de tarification sociale ;
6. Travailler sur une approche plus inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.

La Communauté de Communes intervient déjà dans l'ensemble de ces domaines :

- elle dispose d'un Relais d'Assistant Maternels qui réalise de nombreuses actions (réunions d'informations sur les métiers, travail sur la professionnalisation des AMAT) ;
- elle applique une tarification sociale avec 6 tarifs en fonction du quotient familial ;
- elle offre des places en périscolaires pour les enfants dont les parents entrent en insertion professionnelle ;

et s'engage à approfondir les 3 thématiques suivantes :

- la mise en place d'un projet éducatif autour du bilinguisme (alsacien et allemand) ;
- le soutien à la parentalité avec mise en place d'un lieu d'accueil parents/enfants itinérant au sein des futures périscolaires en création ;
- l'approche inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Le projet répond à plusieurs enjeux et objectifs opérationnels du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord, à savoir :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service au public :
  - o Répondre aux besoins en matière d'accueil périscolaire ;
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité :
  - o Jouer la carte de l'authenticité du territoire et faire vivre le bilinguisme ;
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes :
  - o Renforcer l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

## LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE PÉRISCOLAIRE DE WOERTH

Le coût de l'opération pour la construction de la structure périscolaire du Pôle Centre à Woerth se monte à 1 542 643 HT € € (coût estimatif des travaux chiffré par l'architecte en phase APD).

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Prestations intellectuelles	203 350 €	Communauté de Communes	317 080 €
Travaux	1 247 600 €	Département	462 810 €
Frais administratifs, assurances	61 500 €	CAF*	300 000 €
Mobilier	30 250 €	Etat- DETR*	462 810 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 542 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 542 700 €</b>

(\* A confirmer)

Considérant les caractéristiques de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn au regard des indicateurs INSEE tels que l'évolution démographique, la densité de la population, le taux de vacance des logements, le taux d'emploi total au lieu de travail, la concentration d'emplois au lieu de travail, le potentiel fiscal des intercommunalités, le territoire peut être considéré comme un territoire fragile. Afin d'accompagner les efforts d'investissement des collectivités et de leurs groupements pour développer les services publics nécessaires à l'économie de proximité, il est proposé de porter l'aide du Département à 30% du coût global hors taxes des opérations des périscolaires à l'échelle de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Il est proposé de décider d'attribuer une aide financière au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité représentant 30 % du coût d'opération, soit 462 810 €.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	38 534 608,00 €	462 810,00 €

La Commission Territoriale Nord, réunie le 13 mai 2019, a émis un avis favorable sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :*

*- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le projet d'attractivité et de développement de mise en place d'une stratégie petite enfance et enfance par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, co-construit avec le Département et qui s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service au public" et "Faire de la culture un réel levier d'attractivité", afin d'impulser une nouvelle dynamique sur ce territoire en misant sur le développement d'une stratégie enfance, conformément à ce qui est détaillé à la convention jointe en annexe ;*

*- de dire que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Délégation Territoriale Nord, de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;*

*- d'attribuer une contribution financière de 462 810 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour le projet de création d'un périscolaire à Woerth ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention partenariale, pour la mise en place d'une stratégie enfance-famille par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, à conclure avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, les Communes de Lembach, Woerth, Merkwiller-Pechelbronn, Hegeney et Durrenbach ainsi que la FDMJC, et d'autoriser leur président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.*

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY